

L'aide sociale ne couvre pas les besoins de base

Les directeurs régionaux de la santé publique de Montréal et de la Montérégie jugent que « les prestations actuelles d'aide sociale sont insuffisantes pour combler les besoins de base ». Leur frugalité peut même compromettre la santé des individus.

Il y a quelques semaines, les docteurs Richard Massé et Julie Loslier ont demandé au gouvernement du Québec de relever « les seuils de prestation afin de permettre aux plus vulnérables de subvenir à leurs besoins de base, d'indexer régulièrement ces seuils à la hausse du coût de la vie et de bonifier le système de protection sociale ».

« Dans la région métropolitaine, ont-ils rappelé, le coût pour se loger et se nourrir est estimé pour une personne seule à 900 \$ par mois : le coût d'un panier de provisions nutritif se situe à 310 \$ par mois et le loyer moyen d'un studio à 585 \$ par mois. »

Il y a plusieurs méthodes de calcul du minimum vital pour survivre (voir encadré ci-contre). Mais peu importe la méthode utilisée, le constat reste le même. L'écart est encore plus grand lorsqu'on prend en compte d'autres besoins comme l'habillement, le transport et les autres nécessités de la vie.

La moitié des prestataires du Québec habitent en région

C'est la deuxième année consécutive que les directions régionales de la santé publique dénoncent les carences de l'aide sociale. Plus de la moitié des assistés sociaux du Québec habitent les territoires de Montréal et de la Montérégie.

Cette année, ces spécialistes de la santé publique ont particulièrement critiqué le nouveau programme Objectif-emploi destiné aux personnes qui formulent une première demande d'aide sociale.

Ce programme, qui touche 17 000 personnes par an, vise particulièrement les jeunes adultes, les personnes seules et les immigrants. Des pénalités, allant jusqu'à une coupure de 36 % du chèque, sont prévues pour ceux qui ne participent pas au programme.

Un facteur d'insécurité alimentaire et d'itinérance

« Diminuer les prestations des personnes jugées aptes au travail et qui ne participent pas au programme risque d'aggraver les problèmes d'insécurité alimentaire et même d'itinérance dans la région métropolitaine » ont-ils dénoncé.

Les autorités sanitaires proposent plutôt d'améliorer les conditions du programme en offrant, par exemple, des services de garde

gratuits aux parents de jeunes enfants et des tarifs réduits de transport en commun.

Au moment de leur admission à l'aide sociale, les prestataires reçoivent 628 \$ par mois s'ils sont sans contrainte à l'emploi, ou 761 \$ s'ils ont une contrainte temporaire à l'emploi.

Dans le cas de deux adultes prestataires, la prestation de base pour le couple commence à 972 \$ et peut atteindre 1201 \$ dans le cas de contraintes temporaires affectant les deux personnes.

Un adulte peut gagner 200 \$ par mois sans être coupé. Une famille peut avoir un revenu supplémentaire de 300 \$ sans être inquiétée.

La différence entre « aide » et « solidarité » sociale

Les adultes qui ont de très sévères contraintes à l'emploi doivent souffrir d'une maladie reconnue par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour avoir accès à des prestations dites de « solidarité sociale ».

La prestation de base pour une personne seule s'élève à 954 \$. Elle atteint 1426 \$ pour un couple. Les gains permis sont limités à 100 \$ par mois.

Certaines prestations spéciales peuvent aussi être versées pour des raisons de santé. Les bénéficiaires de la « solidarité sociale » n'ont pas de période d'attente pour se qualifier.

En revanche, les bénéficiaires de « l'aide sociale » doivent patienter six mois pour avoir de nouvelles lunettes. Le programme paye les verres correcteurs, mais n'accorde que 50 \$ pour la monture.

Un dentier par huit ans

Il faut aussi attendre un an pour obtenir des soins dentaires. On parle ici d'un nettoyage une fois l'an, de la réparation de carie, d'extraction et de radiographie.

Pour une prothèse dentaire, la période d'attente est de 24 mois. L'État paye les dentiers les moins chers disponibles sur le marché. On ne peut avoir un nouveau dentier avant huit ans.

Les nouvelles mamans reçoivent 50 \$ supplémentaires durant la période d'allaitement.

Les parents d'enfants d'âge scolaire ont droit à une aide annuelle de 76 \$ pour la rentrée; au secondaire l'allocation atteint 123 \$.

Si le bénéficiaire doit déménager en raison de l'insalubrité de son logement, un maximum de 200 \$ est prévu pour le déménagement. ■►